

## 1<sup>er</sup>AVIS DE MISE EN DEMEURE

### Identification des parties :

- Service contractant : La Direction opérationnelle des Télécommunications de Bejaia représentée par son Directeur Mr AIT DAHMANE NABIL sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia.
- Partenaire cocontractant Entreprise : BTPH SEBTI ZINEDDINE représentée par son gérant Mr SEBTI ZINEDDINE, sis à : CITE CHAREF LOCAL N° 01 BOUTELDJA EL TAREF .

### Identification de l'opération

- Contrat (N° 34/2023 DU 14/08/2023) portant : Réalisations des infrastructures pose et raccordement des câbles a fibre optiques LOT N°2 TRONCON SOUK EL TENINE -LOTA
- ODS de démarrage des travaux : N° 193/2023 du 14/08/2023, Délai :47 jours.

### Objet de la mise en demeure :

- Suite à la notification de l'ordre de service en date du 14/08/2023 ; une sortie sur le terrain en date du 15/08/2023 en vue de procéder à l'ouverture du chantier « Réalisations des infrastructures pose et raccordement des câbles à fibre optiques LOT N°2 TRONCON SOUK EL TENINE -LOTA », Et depuis cette date, votre entreprise est absente sur le chantier.

A cet effet, vous êtes tenus d'entamer les travaux dans l'immédiat et d'achever tous les travaux dans les délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications techniques du contrat en vigueur.

### Délai d'exécution de la mise en demeure :

Huit (08) jours après la notification de cet avis de mise en demeure.

### Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans les délais fixés par la mise en demeure prévu ci-dessus, Une deuxième mise en demeure est synonyme d'une Résiliation aux torts exclusifs du partenaire cocontractant conformément à l'article 37 du contrat en vigueur.

Accusé de réception

Date .....

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

Le Directeur

Bejaia le 05/09/2023



Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Bejaia

AIT DAHMANE Nabil